

ASSEMBLÉE DU 2015-07-20

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 20 juillet 2015, à 20 heures, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jacques Cadieux, maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur Jacques Cadieux, maire suppléant, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Michel Lyrette et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence du maire suppléant, sont également présents, M^e John-David McFaul, greffier et le directeur général Daniel Mayrand.

Est absent: Robert Coulombe, maire

RÉSOLUTION NO 2015-07-133 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant l'item suivant :

- 7.1 Pour autoriser la signature de l'entente avec la compagnie 9303359 Canada Inc., pour l'utilisation d'un terrain municipal.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-07-134 Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2015.

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 6 juillet 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-07-135 Pour autoriser la signature de l'entente avec la compagnie 9303359 Canada Inc., pour l'utilisation d'un terrain municipal.

ASSEMBLÉE DU 2015-07-20

- CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot no 2 984 022;
- CONSIDÉRANT QUE les demandeurs sont propriétaires du lot voisin no 2 984 018;
- CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont déposé une demande auprès de la Ville, afin qu'ils puissent continuer d'utiliser une partie du lot no 2 984 022 en tant que stationnement;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le maire Robert Coulombe et le greffier Me John-David McFaul à signer l'entente entre la Ville de Maniwaki et la compagnie 9303359 Canada Inc., concernant l'utilisation d'un terrain municipal, ladite entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2015-07-136 Pour payer les comptes payables du mois de juin 2015.

- CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois de juin 2015 s'élève à 289 571.77 \$;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 289 571.77 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DU 2015-07-20

RÉSOLUTION NO 2015-07-137 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h02.

ADOPTÉE

Jacques Cadieux, maire suppléant

M^c John-David McFaul, greffier